

CAFERUIS

ENCADRANT OU RESPONSABLE

D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE

○ **DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6**

**TAUX DE
RÉUSSITE**

80 %

DIPLÔME 2025

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS

**DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE**



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

**INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ**

**IRTS DE FRANCHE-COMTÉ
1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

irts-fc.fr

LE MÉTIER

L'encadrant-e et responsable d'une ou plusieurs Unités d'Intervention Sociale (UIS) exerce son activité dans le champ de l'intervention sociale, notamment dans les établissements et services réglementés par le code de l'action sociale et des familles et plus largement dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

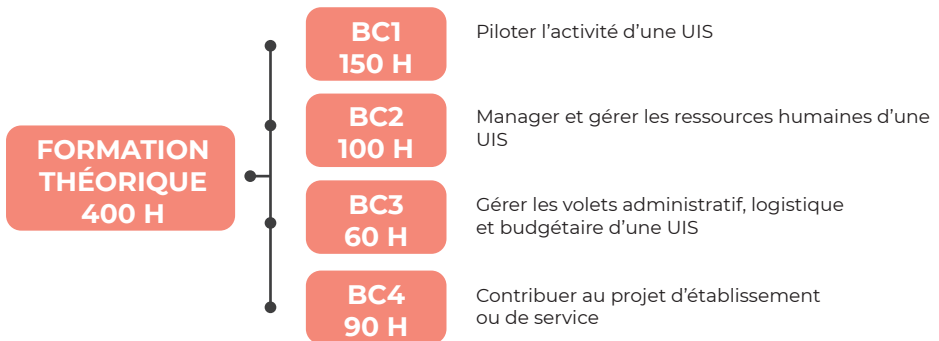
En tant que manager-seuse de proximité, il-elle est un maillon essentiel dans une organisation entre une équipe de direction - dont il-elle fait partie - le-les équipe-s pluridisciplinaire-s et pluri-professionnelle-s, les personnes accompagnées et les partenaires du territoire.

LA FORMATION DEUX POSSIBILITÉS

1 - Le candidat s'inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale (les 4 blocs de compétence) sur 24 mois en alternance de novembre N à novembre N+2

2 - Le candidat s'inscrit à un ou plusieurs blocs de la formation et obtient, à son rythme, une attestation de compétences délivrée par un jury de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

► **400 H DE FORMATION THÉORIQUE** pour une certification globale réparties en 4 blocs de compétences. Allègement possible selon expérience, statut et formation



► **420 H DE FORMATION PRATIQUE** Allègements possibles selon expérience, statut et formation.



** En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements ...)*

OBJECTIFS

- Être en capacité d'animer une ou plusieurs unités de travail dans le champ de l'intervention sociale et de conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur
- Construire/consolider son positionnement professionnel de responsable d'une ou plusieurs unités d'intervention sociale en s'appuyant sur les techniques de management, d'animation, de communication et de mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle
- Comprendre le fonctionnement de son organisme employeur aux niveaux structurel, financier, économique, social et stratégique.
- Situer son action professionnelle sur un territoire et dans un environnement plus large à la fois socio-économique, institutionnel et politique et de représenter son organisation à l'extérieur
- Conduire et organiser la participation des personnes accompagnées au projet
- Maîtriser les techniques de la méthodologie de projet par actions (anticipation, planification, évaluation, programmation)
- Être en capacité d'organiser le travail dans le respect du cadre légal et de la santé des professionnels,
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant notamment des outils numériques.

INTERVENANTS

- Enseignants des universités de Bourgogne et de Franche-Comté
- Cadres pédagogiques IRTS de Franche-Comté
- Consultants
- Cadres de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale

LES CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'un diplôme délivré par l'État classé au moins au niveau 5 des formations sociales (ASS, ES, ETS, CESF, EJE)

2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au moins au niveau 6 (licence) du cadre national des certifications professionnelles ;

3° Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (DEUG, BTS, DUT, DEUST,...);

4° Justifier d'un diplôme délivré par l'État classé au niveau 4 (ME, TISF) du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

LE FINANCEMENT

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel
- ▶ Pôle emploi (projet de reconversion)

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

INSCRIPTION SUR NOTRE SITE
WWW.IRTS-FC.FR
DE MARS À JUIN

Étude de dossier
+
Entretien

MODALITÉS D'ADMISSION

L'arrêté du 31 août 2022 relatif au CAFERUIS, art 3 et 4 prévoit deux modalités d'admission : admission sur sélection ou admission de droit.

Une démarche de positionnement du-de la candidat-e, préalable à la sélection ou à l'admission, permet de définir le programme de formation individualisé. (art 7 et 9 Arrêté du 31 août 2022).

ETUDE DE DOSSIER

Le dossier est examiné par le responsable de la formation. Les différentes pièces fournies doivent attester de la recevabilité de la candidature et permettent, par ailleurs, d'évaluer, la cohérence du projet de formation.

Cette étude mettra l'accent sur les documents suivants :

- Les conditions d'inscription remplies
- Le CV
- La note rédigée (4 à 5 pages) décrivant son parcours, ses motivations à exercer la fonction et sa projection d'encadrant Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.

Le candidat dont le dossier aura été retenu sera convoqué à l'épreuve orale d'admission

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

1 NOTE SUR 20 – DURÉE 30 MINUTES

L'entretien se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes, un formateur et un professionnel, sur la base du curriculum vitae et de la note rédigée.

Cet entretien permet d'apprécier la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la mission.

ADMISSION DE DROIT

Sont admis de droit en formation, suite au dépôt de leur dossier de candidature, les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage et les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines ou blocs de compétences du CAFERUIS.

SE RENSEIGNER

Samuel BASTOS

Responsable de Formation CAFERUIS
samuel.bastos@irts-fc.fr

Maïté KOUACHI

Secrétaire pédagogique
caferuis@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

referent.handicap@irts-fc.fr

